



**PROJET EDUCATIF  
DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS  
DE LA M.J.C DE JURY**

**Le Cadre, la loi :**

Le projet éducatif est établi par l'organisateur, il décline les intentions et les objectifs de l'organisateur ainsi que les modalités de mise en œuvre des accueils de mineurs de 3 à 17 ans. Le projet éducatif est le document qui décline les intentions et les principes éducatifs de l'organisateur ainsi que leurs modalités de mise en œuvre sur tous les types d'accueil de mineurs qu'il organise.

Il est établi en application du décret 2006-923 du 26 juillet 2006 article 20 et des textes de référence Code de l'action sociale et des familles Articles R227-23, R227-24, R 227-25, R227-26.

**PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

La M.J.C. est une association inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz Volume 60 Folio n°6 en date du 13/12/79

La MJC adhère au mouvement de l'éducation populaire, agrément N °JEP-04-048.

Elle est affiliée à la fédération inter-régionale des M.J.C, elle est membre du réseau.

Ses statuts définissent par la même son objet. Sa vocation principale est de participer à la formation du citoyen et à l'éducation de la jeunesse en partenariat avec les parents et autres personnes intervenantes dans l'éducation et en mettant à disposition de la population des activités sportives, culturelles, économiques, civiques et sociales.

La M.J.C est laïque et par-delà même respectueuse des convictions personnelles. Elle garantit la liberté de conscience, le respect de non-discrimination, l'égal accès des hommes et des femmes ainsi que l'accès des jeunes dans son Conseil d'Administration.

## **LE CONTEXTE LOCAL**

L'association est implantée sur le territoire de la commune de JURY située, en milieu rural, mais aujourd'hui nous parlerons plutôt d'un site péri-urbain, car elle est au Sud de la Ville de METZ à environ 7km.

Environ 1200 habitants résident sur son territoire, dont 350 enfants âgés de 0 à 18 ans. Après une perte d'habitants et un vieillissement de la population, JURY est en hausse depuis 2018, cette hausse sera significative d'ici environ deux ans après la fin de la réalisation d'une zone d'aménagement d'habitats (environ 350 logements en sus).

Village dynamique, il a su captiver l'attention de nouveaux résidents par la proposition d'activités diverses pour les familles.

En effet, du point de vue culturel et sportif, plusieurs associations œuvrent sur le territoire surtout suite à la réalisation, en 2003 d'un complexe sportif par l'ex-communauté de Communes du Val Saint-Pierre (Jury, Chesny, Peltre, Mécleuves).

Aujourd'hui ce bel outil appartient à Metz Métropole mais il est mis à disposition gracieusement aux associations des Villages de Jury, Mécleuves, Peltre et Chesny, qui se sont investies dans son développement. Danse, fitness, arts martiaux, détente, sports collectifs et autres.

Il est également mis à la disposition des écoles maternelles et primaires. Jury fait partie d'un Regroupement pédagogique intercommunale (Jury-Mécleuves-Chesny) dont environ 250 enfants sont scolarisés sur les 3 sites.

Les communes de JURY et MECLEUVES se sont associées afin de confier par convention d'objectifs signé le 3 mars 2020, valable du 1/09/2020 au 31/08/2023, la gestion de l'accueil périscolaire et les Accueils de Loisirs à la MJC DE JURY. Par avenant en date du 2/04/2021, la Commune de CHESNY a rejoint l'entente entre les Communes et confié également la gestion de ses accueils scolaires et extrascolaires à la MJC de JURY.

Le CEJ signé avec la CAF en 2018, sera renouvelé avant fin 2022 en CTG, il confirme également l'engagement de confier la gestion des accueils de mineurs à l'association.

Enfin un P.E.D.T, pour la période 2018/2021, a été validé, pour l'accueil périscolaire et mercredis. Il est en cours de renouvellement en incluant la commune de Chesny dans le territoire. Les Communes de JURY-MECLEUVES-CHESNY ont désigné la MJC de JURY seule partenaire pour la mise en place des objectifs fixés par ces dites communes.

Les élus attendent de l'association qu'elle soit la complémentarité des temps de vie entre les accueils de mineurs, l'école et les familles.

L'accueil collectif scolaire et extra scolaire s'effectue dans différents locaux des communes de JURY et MECLEUVES, et très prochainement CHESNY dès la rentrée scolaire 2021. Ils sont loués par l'association sous convention d'occupation signée entre les parties.

## **1) LES OBJECTIFS EDUCATIFS**

Il s'agit d'offrir un espace d'éveil, de découverte et d'expérimentation à l'enfant comme au jeune, tout en assurant sa sécurité physique et morale et en respectant au mieux son rythme et ses besoins.

Cela implique de créer un cadre clairement défini et rassurant et de valoriser l'enfant et ses réalisations.

### **1.1 Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de loisirs, en priorité sur le lieu même de leur résidence ou à proximité**

*A titre d'exemples :*

- *Veiller au respect des rythmes de vie des enfants en vacances*
- *Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées,*
- *Proposer des temps de détente et de loisirs*
- *Proposer des temps de récupération où le jeu, la détente, la rencontre et la convivialité sont présents*
- *Proposer un cadre de vie de qualité en accueillant des enfants dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité*

### **1.2 Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et nouvelles**

*A titre d'exemples :*

- *Pratiquer des activités nouvelles, de découverte tant culturelle que sportive en proposant des activités adaptées à leur âge et à leurs aptitudes.*
- *Acquérir de nouvelles connaissances, développer sa curiosité*

### **1.3. Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...),**

*A titre d'exemples :*

- *Faire participer des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne,*
- *Proposer des espaces ou des moments de partage, d'écoute de participation,*
- *Valoriser la prise d'initiatives et de responsabilités,*
- *Instaurer des relations de confiance,*
- *Permettre le choix des activités en proposant de guider l'enfant à faire son propre choix en fonction de son âge, goût et aptitudes*
- *Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets,*

- *Accompagner les jeunes dans la préparation d'activités en autonomie. Faire prendre conscience à l'enfant de ce qu'il est. Le responsabiliser sur ce qu'il a et ce qu'il fait.*

#### *1.4 Développer leur socialisation à travers les jeux et les activités diverses.*

- *Permettre à l'enfant ou au jeune de pouvoir se construire pleinement dans sa relation avec les autres. En lui laissant la liberté de s'exprimer, d'aller à la rencontre de l'autre, de le sensibiliser à la vie en communauté, au sens du partage et au respect de soi et des autres.*

#### *1.5 Etre à l'écoute tant des enfants, des adolescents que des familles et tenter de développer<sup>1</sup> des activités adaptées à leurs demandes.*

#### *1.6 Offrir aux familles un lieu de rencontre où elles pourront, dialoguer, échanger et s'exprimer à travers des activités diverses et variées*

**Nos objectifs sont donc d'enrichir l'EDUCATION de l'enfant, de participer à sa SOCIALISATION et à l'APPRENTISSAGE DE SON AUTONOMIE. Mais aussi de favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité**

## **2) LES MOYENS**

### **2.1) EN LOCAUX**

Plusieurs locaux sont mis à disposition par les Communes et Metz Métropole :

**Depuis avril 2021 : nouveaux locaux adaptés pour l'accueil Périscolaire et extra-scolaire, 2 route d'ARS à JURY, 100 m<sup>2</sup> uniquement réservé à l'association pour ses accueils. Ils se composent comme suit :**

- 1 grande salle de 70 m<sup>2</sup> séparée par des modules amovibles, 2/3 pour enfants de plus de 6 ans et 1/3 pour les moins de 6 ans.
- 1 salle de 16 m<sup>2</sup> aménagée pour le coin détente et jeux enfants de moins de 6 ans,
- coin détente et lecture pour les + 6 ans
- 1 bureau
- 1 kitchenette
- 1 bloc sanitaire

Cette salle est située à proximité de l'école primaire et maternelle avec cour clôturée, de la Salle polyvalente et de la Salle de Convivialité de JURY.

Divers locaux sont également mis à disposition par les Communes à notre demande en fonction du nombre d'enfants accueillis et surtout pour les repas de midi qui ne se font pas dans la salle précédente, mais uniquement dans la Salle Polyvalente à JURY, au Foyer socio-éducatif de Mécleuves-Lanceumont, dans la salle communale de Chesny. Ces locaux sont adaptés pour accueillir la livraison et la distribution des repas dans des conditions d'hygiène et de sécurité.

➤ **Salle de convivialité : 124m<sup>2</sup>, 5a rue des jardins Jury (utilisation : Si besoin, en fonction du nombre d'enfants accueillis, en ALSH Périscolaire et extrascolaire)**

se composant comme suit :

- 1 grande salle équipée de chaises et tables et donnant sur une terrasse avec un terrain clos
- 1 cuisine
- WC garçons et filles.

➤ **Salle polyvalente : 300 m<sup>2</sup> à côté de la mairie Jury (utilisation en accueil périscolaire Midi et SOIR, en extrascolaire à MIDI et après midi si besoin)**

se composant comme suit :

- 1 grande salle avec espace scénique
- 1 petite salle pour les moins de 6 ans et pour les temps calmes
- 1 cuisine
- WC homme et femme.
- Des salles de rangements

A proximité de la cour de l'école Primaire et maternelle clôturée

➤ **Complexe sportif du val st pierre : 1 rue de Metz JURY 1500 m<sup>2</sup> (utilisation pour toutes les activités sportives )**

Trois salles distinctes sont mises à disposition par le propriétaire des locaux :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE METZ METROPOLE

- 1 grande de salle de 1000 m<sup>2</sup> pour les activités sportives
- 1 salle de danse de 250 m<sup>2</sup> pour les activités de type danse,
- 1 DOJO de 250 m<sup>2</sup> pour la découverte d'activité de type arts martiaux et qui peut également servir de salle de motricité.

➤ **Ecole primaire et maternelle de JURY Rue Principale 150 m<sup>2</sup>**

- 1 salle de classe informatique
- 1 salle de repos en maternelle si besoin en ALSH Extrascolaire
- WC hommes et femmes
- Accès par cour sécurisée

- **FSE du Lanceumont 1, Impasse du Lanceumont à FRONTIGNY-MECLEUVES , 302 m<sup>2</sup>**
  - 1 grande salle équipée de tables et de chaises avec espace scénique de 230 m<sup>2</sup>
  - 1 petite salle de 35 m<sup>2</sup> pour les moins de 6 ans et le temps calme
  - 1 cuisine
  - WC hommes et femmes
  - 1 local de rangement

A proximité d'un parc de verdure et d'un terrain de foot, sécurisé par des barrières

- **Préfabriqué à Chesny, 19 Rue Principale à CHESNY, 73 m<sup>2</sup>**

- 1 grande salle pour les repas et le coin détente
- 1 cuisine
- 1 WC handicapé et 1WC maternelle

- **Salle des Fêtes 19 Rue Principale à CHESNY, 200 m<sup>2</sup>**

- 1 grande salle
- 1 cuisine
- WC hommes et femmes

## **2.2.) EN HUMAIN**

Au fil des années, l'association s'est développée et a pris en charge en 2015 la gestion de l'accueil périscolaire, un PEDT a été signé entre les différentes parties. Elle a recruté à cet effet une directrice des Activités enfance et Jeunesse, titulaire d'un BEATEP ASV afin de développer ces accueils. Mais elle a également recruté des animateurs BAFA, elle a formé une partie d'entre eux, qui sont maintenant titulaires d'un BAFD, elle a embauché un BPJEPS Sportif pour permettre des activités sportives. Elle entend poursuivre cette politique à l'année et continuer à offrir un encadrement de qualité. Par conséquent une équipe d'encadrement compétente et connue des familles encadre les accueils.

Si nécessaire et en fonction du nombre d'enfants accueillis, la MJC recrute stagiaires ou titulaires BAFA en supplément.

La présidente de l'association, titulaire du B.A.F.D., participe également bénévolement à l'encadrement des A.L.S.H ; d'autres bénévoles viennent apporter leur compétences.

Le Directeur de l'accueil établit en collaboration avec son équipe le projet pédagogique de l'accueil.

L'équipe d'animation est sous la responsabilité du Directeur.

Toutes les décisions seront examinées en réunion et acceptées collégalement. Les membres de la M.J.C. seront consultés sur les points importants, ils restent à la disposition de l'équipe d'animation.

Des intervenants sportifs et culturelles peuvent également intervenir.

### **3) ACCUEIL – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE**

#### **3.1) TEMPS D'ACCUEIL**

Le centre fonctionne toute l'année :

**En période scolaire** (à l'année Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)

- Accueil périscolaire : matin 7h30-8h30, midi 11h30-14h, soir 16h30-18h30.
- Accueil mercredi : 7h30-18h00 avec repas

**En période de vacances de scolaires** (petites et grandes vacances)

A la semaine de 7 H 30 à 18 H 00 avec goûter et le repas de midi. Eventuellement, les familles ont la possibilité d'inscrire à la journée.

Considérant l'élément majeur qui régit la vie des enfants : *l'emploi du temps des parents dont l'heure de prise de l'activité professionnelle est celle qui détermine l'heure d'arrivée*, il a fallu trouver une solution sans pénaliser l'enfant.

Afin de respecter le rythme de vie et le sommeil des enfants, tout en tenant compte des priorités professionnelles des parents, nous n'avons pas souhaité devenir un accueil type garderie, tout en ayant conscience que, si nous n'ouvrons pas suffisant tôt, ces mêmes enfants seraient « ballotés » vers une autre structure.

Nous avons donc réfléchi sur la manière de mettre en place l'accueil du matin : accueillir dès 7H30 et permettre à l'enfant de se réveiller, de s'adapter à l'environnement, de prendre la parole, d'écouter les autres ou tout simplement de ne rien faire et, échelonné cet accueil jusqu'à 9 heures, heure fixée pour le début des activités.

De même, nous ne souhaitons pas prolonger l'accueil au-delà de 18 heures ; l'activité du jour se terminera à 17 heures et, comme le matin, les départs pourront être échelonnés.

**Adolescents** : En fonction de leur demande, des accueils en soirée sont proposées pendant la période scolaire un soir en semaine. En période de vacances, ces rencontres ont lieu de préférence les après-midis ou à la journée mais nous pouvons également organisé des mini séjours.

### **3.2) AGE DES ENFANTS**

- **Périscolaire** : dès l'entrée en maternelle (2ans ½, 3ans) jusqu'à l'entrée au collège
- **Mercredi** : dès l'entrée en maternelle jusque 12 ans
- **ALSH** extrascolaire : dès 4 ans jusqu'à 12 ans sauf en cas de fratrie 3 ans.
- **Adolescent** : dès le collège jusque 17 ans inclus

### **3.3) MODALITES TARIFAIRES**

*Un budget prévisionnel sera établi chaque année selon l'activité.*

- **Périscolaire /mercredis** : tarif fixé par les communes respectant le nombre d'enfants et le quotient fiscal et réservé aux enfants scolarisés sur le R.P.I JURY-CHESNY-MECLEUVES.
- **ALSH** : tarif fixé par la MJC en respectant le nombre d'enfants et le quotient fiscal ainsi que leur lieu de résidence. Un tarif commun aux enfants résidants à JURY-CHESNY et MECLEUVES et un tarif différent pour les enfants des autres communes. Nous acceptons les enfants de tous les horizons. Cependant compte tenu de l'aide accordé par les communes, priorité aux enfants des communes du R.P.I.
- **Adolescent** : tarifs fixés selon la dépense et le budget, donc différents à chaque rencontre. Ouvert à tous ce tarif reste identique pour toutes les communes.

Pour les centres de loisirs organisés pendant les vacances scolaires, un budget prévisionnel sera établi sur la base des précédents centres et pourra être éventuellement réévalué en fonction des projets des animateurs après examen par les membres de la M.J.C. Inscription et paiement dès distribution des brochures.

### **3.4) LES REPAS**

Moment privilégié, il est aussi un temps d'accueil important dans la journée.

Un goûter l'après-midi sera assuré par la M.J.C. lorsqu'il y aura accueil à la journée

Un goûter à l'accueil du soir pour l'accueil périscolaire.



Le repas de midi sera assuré par un traiteur en liaison chaude ou froide et dans les conditions d'hygiène réglementées. Ils seront maintenus au chaud ou au froid jusqu'à distribution aux enfants.

Les enfants allergiques sont pris en charge ; les repas sont déposés par les parents et maintenus au froid jusqu'à distribution à l'enfant par l'animateur.

### **3.5) INFORMATION - COMMUNICATION**

Toutes les informations concernant l'organisation, le coût et les horaires de ces accueils seront communiquées par la M.J.C. par l'intermédiaire de brochures distribuées, par le biais des écoles (étroite collaboration avec le corps enseignant), mais aussi par un portail famille du logiciel de l'association. Brochures également déposées dans les mairies, un lien sur le site des communes vers le site de la MJC, le site de la MJC de JURY, facebook, Républicain Lorrain, journaux et informations communales.

Le programme d'activité, les menus, seront affichés sur le lieu d'accueil et sur le site de la MJC.

Les animateurs resteront à l'écoute des parents et enfants et communiqueront lors des réunions prévues régulièrement les observations au Directeur des accueils de loisirs, de la coordinatrice périscolaire, de la Présidente ou son représentant en cas d'absence.

Un règlement intérieur est mis à la disposition des animateurs, des parents ainsi que les projets pédagogiques. Un questionnaire pourra être envisagé auprès des parents afin d'améliorer les conditions d'accueils.

## **4. EVALUATION DU PROJET**

Il s'agit de prévoir une évaluation du projet afin de définir la pertinence des objectifs fixés, les moyens mis à disposition à l'équipe pédagogique, le ressenti des familles et les évolutions à apporter.

Par conséquent, il conviendra de réunir régulièrement l'équipe d'animation afin de connaître leurs ressentis et besoins. La coordinatrice sera chargée d'établir un compte-rendu annuel à l'association du projet mis en place en prenant en compte les points suivants :

- Les animateurs ont-ils bien pris en compte les objectifs du projet ? Ont-ils ressenti des besoins particuliers ?
- Les enfants ont-ils apprécié les objectifs éducatifs et les activités mises en place pour y parvenir ?
- Les enfants ont-ils été fatigués ? Le rythme de l'accueil mis en place est-il satisfaisant ? etc .....
- Les parents sont-ils satisfaits ? Ont-ils sollicités d'autres attentes ?

Annuellement pour l'accueil périscolaire et après chaque session d'accueil extrascolaire, une enquête rapide auprès des parents et enfants est souhaitable afin de connaître le ressenti.

La Présidente et les membres de la MJC restent à l'écoute de l'équipe pédagogique, des familles mais aussi des partenaires locaux, des communes de JURY, CHESNY et MECLEUVES, du corps enseignant et des parents d'élèves.

Des rencontres peuvent être programmées régulièrement ou à la demande des élus, des parents, du corps enseignant.

Le présent projet éducatif est valable pour une période de 5 ans mais il est aussi réévaluable annuellement en fonction de l'évaluation du projet.

Validé en Conseil d'Administration de la MJC le 23/06/2021